

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 février 2019	Séance du : 27 février 2019
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-neuf, le 27 février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 29	Pour : 36	
Absents : 8	Contre :	
Représentés : 8	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Philippe TRINQUIER (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette).

Absents représentés : M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé).

Objet : Projet d'intérêt général (PIG) départemental – Convention entre l'Etat, le Département, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et les 5 Communautés de communes du Clermontais, de la Domitienne, du Grand Pic Saint Loup, du Pays de Lunel et du Pays de l'Or

Monsieur VIALA informe les membres du Conseil communautaire que le projet d'intérêt général (PIG) porté par le Département de l'Hérault est un dispositif destiné à l'amélioration de l'habitat privé et la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 à 5 ans.

Le PIG départemental s'étend sur cinq intercommunalités, les Communautés de communes de la Domitienne, du Clermontais, du Grand Pic Saint Loup, du Pays de Lunel et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

Mis en œuvre par convention entre l'Etat, l'ANAH, le Département et les intercommunalités concernées, ce dispositif organise un accompagnement des propriétaires par un cabinet d'études.

Les priorités du Département en faveur du parc de logements privés sont de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, améliorer l'autonomie des personnes à domicile, lutter contre la précarité énergétique et renforcer l'offre de logements sociaux.

Les résultats depuis 2012 sont de 3 211 logements réhabilités pour 57 M€ de travaux, subventionnés en moyenne à 55% par l'ANAH et les collectivités.

Monsieur VIALA rapporte que les enjeux du PIG Départemental sont d'assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire de délégation, d'améliorer les conditions de vie des propriétaires et des locataires modestes et de mieux répondre à la demande en logement social.

Ces enjeux sont également de participer à la revitalisation des centres anciens, à la dynamique économique locale, et à la réduction de la part financière des collectivités.

Sur le Clermontais, les enjeux plus spécifiques identifiés sont :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (11,9% des résidences principales contre 8,5% en moyenne sur l'Hérault),
- La lutte contre la précarité énergétique et mobiliser le fond de solidarité énergétique,
- L'amélioration de l'autonomie des personnes (26% de la population a plus de 60 ans (contre 24% sur l'Hérault),
- L'orientation vers la production de petits logements.

Le Département de l'Hérault propose à la Communauté de communes du Clermontais d'approuver la mise en œuvre du PIG sur le territoire du Clermontais conformément au projet de convention présenté en annexe et dont les principales dispositions sont détaillées ci-dessous.

La gouvernance du PIG sera mise en œuvre par un comité de pilotage annuel, un comité technique annuel par intercommunalité partenaire, et des réunions régulières de suivi technique, toujours par intercommunalité.

Des permanences seront assurées par le cabinet d'études sur le territoire de l'intercommunalité. Ce prestataire sera un cabinet spécialisé dans la rénovation de l'Habitat en conseil et accompagnement des propriétaires, avec un suivi du programme et instruction des dossiers par les services du Département.

Le PIG sera mis en œuvre par la réalisation de différentes actions :

- Volet 1 : Lutte contre l'habitat indigne : objectif de traitement de 64 logements très dégradés ou de type insalubre dont 21 appartenant aux propriétaires occupants et 43 aux bailleurs.
- Volet 2 : Protection de l'environnement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux » : objectif de rénovation de 435 logements dont 378 appartiennent aux occupants et 57 aux bailleurs.
- Volet 3 : Protection de l'environnement et amélioration de la situation des copropriétés fragiles dans le cadre du programme « Habiter Mieux » : objectif de traitement de 9 copropriétés fragiles, soit 45 logements.
- Volet 4 : Maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile : il est prévu de traiter 150 logements dans le cadre de l'amélioration de l'autonomie des personnes.
- Volet 5 : Améliorer l'offre locative sociale : traiter 81 logements locatifs sociaux dont 69 logements avec travaux et 12 sans travaux.
- Volet 6 : Développement des centres anciens : animation d'un groupe de travail sur la thématique de centres anciens, pour renforcer les actions de la résorption des phénomènes de la vacance des logements et de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

Le plan de financement des travaux sur 3 ans est le suivant :

Dépenses en € TTC (Taux de TVA 5,5%)		Ressources en €		
Travaux	13 688 577	ANAH	Subventions aux travaux	4 228 794
			Primes Habiter Mieux	658 900
			Total	4 887 694
			Département	979 269
			Agglomération Pays de l'Or	195 140
			La Domitienne	123 888
			Clermontais	94 003
			Grand Pic St Loup	108 184
			Pays de Lunel	126 864
			Propriétaires	7 173 535
Total	13 688 577	Total	13 688 577	

Le plan de financement du suivi / animation sur 3 ans est le suivant :

Dépenses TTC (Taux de TVA est de 20%)		Ressources		
Suivi- Animation	811 230	ANAH	Subvention	371 429
			Primes Habiter Mieux	206 640
			Total	578 069
			Département	162 246
			Agglomération Pays de l'Or	18 438
			La Domitienne	15 247
			Clermontais	11 346
			Grand Pic St Loup	12 056
			Pays de Lunel	13 828
Total	811 230	Total	811 230	

Monsieur VIALA propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver la convention pour la mise en œuvre du PIG telle que présentée en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention pour la mise en œuvre du Projet d'Intérêt Général telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX